



# Processus de sélection 2026

## Unité provinciale d'entraînement

### Natation artistique adaptée

Version finale en date du 12 juin 2026

#### **Admissibilité**

Les athlètes doivent rencontrer les critères suivants :

- Être membre en règle auprès de Natation Artistique Québec pour l'année 2025-2026;
- Être affilié au programme provincial compétitif - limité;
- Être né en 2018 ou avant
- Avoir participé aux Championnat provincial adapté 2026.

Les athlètes sélectionné-e-s seront invité.e.s à participer aux entraînements des équipes provinciales et seront inscrits à la compétition détaillée ci-dessous pour représenter le Québec.

#### **Entraînements réguliers :**

Entraînement à leur convenance dans leur club d'appartenance à organiser avec l'entraîneur.e sélectionné.e par leur club durant la période estivale.

#### **2 Journées d'entraînement aux camps UPE : (facultative)**

Jour #1 à Québec :

6 août de 12h00 à 16h30

Piscine Lucien-Flamand

7, rue Robert-Rumily, Québec, Qc, G1K 2K5

Dîner avec les équipes provinciales, intégration aux entraînements en après-midi et prise de photos

Jour #2 à Montréal

19 août de 12h00 à 16h30

Complexe aquatique du Parc Jean-Drapeau

130, chemin du Tour de l'Isle, Montréal, Qc, H3C 4W7

Dîner avec les équipes provinciales et Spectacle des routines présentées à la compétition

#### **Compétition :**

Coupe Canada 2026

24 au 28 août 2026

Complexe aquatique du Parc Jean-Drapeau

130, chemin du Tour de l'Isle, Montréal, Qc, H3C 4W7



## **Autorité pour la sélection**

La directrice aux opérations de Natation Artistique Québec a la responsabilité, en collaboration avec le comité de sélection, de s'assurer que le processus de sélection décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tou-te-s les athlètes.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- La coordonnatrice technique de Natation Artistique Québec;
- L'agente de développement du programme de natation artistique adapté.

Si le comité de sélection était dans l'impossibilité de parvenir à une décision unanime, la décision finale relèverait alors de la directrice aux opérations de Natation Artistique Québec.

Dans le cas de circonstances imprévues ne permettant pas le déroulement équitable du processus de sélection tel que décrit dans le présent document, la direction ou son représentant se réserve le droit de déterminer le suivi approprié. Selon la nature des circonstances, un tel cours d'action pourrait exiger la mise en œuvre d'un processus alternatif pour la sélection des membres de l'équipe.

## **Processus de sélection**

Phase 1 : Championnat provincial adapté : Participation obligatoire en routine Adapté ou Habilitéés Mixtes.

Phase 2 : Inscription des athlètes intéressé.e.s : À retourner par courriel à itessier@natationartistiquequebec.ca avant le 1 juillet à 23h59.

Phase 3 : Sélection des athlètes et leur.s épreuve.s : En comité le 2 juillet.

Phase 4 : Paiement de l'inscription : À compléter au plus tard le 9 juillet 2026 à 23h59.

\*\* Au besoin, des modalités de paiements peuvent être considérés à la demande.

## **Sélection des entraîneurs**

Au moment de l'inscription des athlètes, chaque club avec un ou des athlète.s intéressé.e.s par l'UPE de natation artistique adaptée devra sélectionner un entraîneur.e. Cette entraîneur.e devra être certifié.e Compétition-introduction, dûment affilié.e et en règle. C'est cet.te entraîneur.e qui aura la charge d'accompagner tous les athlètes durant les entraînements et leurs journées de compétitions à la Coupe Canada 2026. Natation Artistique Québec fournira les vêtements officiels aux athlètes et à leur entraîneur.

## **Un frais d'inscription de 565\$ par athlète est exigé et doit être payé dans les délais afin de confirmer l'inscription de l'athlète.**

À noter que ces frais ne comprennent pas :

- Le salaire de l'entraîneur en entraînement et en compétition.
- Les frais de déplacement et d'hébergement de l'athlète et l'entraîneur pour les entraînements et la compétition.

\*\* Ces frais devront être couverts par l'athlète ou son club de provenance.

Pour les épreuves Habilitéés Mixtes, les frais d'inscription sont les mêmes pour les athlètes provenant du réseau adapté, provincial ou national.



## **Critères d'engagement**

L'athlète s'engage à :

- Conserver sa forme physique;
- Mémoriser la routine ou les routines performées aux Championnat provincial adapté;
- Être disponible pour s'entraîner et compétitionner pendant la saison estivale;
- Respecter le contrat, le code de conduite et le code d'éthique.

Les parents de l'athlète s'engagent à :

- Organiser des entraînements avec l'entraîneur et son club durant la période estivale.
- Organiser l'hébergement de son enfant et assumer tous les frais reliés à celui-ci durant les entraînements et les journées de compétition.
- Respecter le code de conduite des parents.

## **Sélection des épreuves pour chaque athlète**

### **Solo adapté**

- Tous les solos adaptés qui ont été performés aux Championnat provincial adapté seront sélectionnés.

### **Duo habiletés mixtes**

- Tous les duos habiletés mixtes qui ont été performés au Championnat provincial adapté seront sélectionnés.

Dans le cas où l'athlète sans limitation (régional, provincial ou national) n'est pas disponible pour s'entraîner et performer avec son ou sa partenaire durant l'été, le club peut trouver un nouveau partenaire pour l'athlète de natation artistique adaptée ou inscrire l'athlète dans la catégorie solo adapté.

### **Équipe Habiletés Mixtes**

- Toutes les équipes habiletés mixtes qui ont été performés au Championnat provincial adapté seront sélectionnés.

Dans le cas où les athlètes sans limitations (régional, provincial ou national) ne sont pas disponibles pour s'entraîner et performer avec ses partenaires durant l'été, le club peut trouver des nouveaux partenaires pour l'athlète de natation artistique adaptée ou envoyer une portion des athlètes de l'équipe qui performaient au Championnat provincial adapté. Le club peut aussi inscrire une portion de l'équipe en duo adapté, duo habileté mixte ou solo adapté à condition que les athlètes du réseau adapté aient participé au Championnat provincial adapté.

## **Autres informations**

Les informations spécifiques à la saison estivale 2026 seront partagées dès que possible. Si vous avez des questions, contacter Ingrid à [itessier@natationartistiquequebec.ca](mailto:itessier@natationartistiquequebec.ca).

